

Saguenay, le 26 avril 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Ste-Foy, 4^{ième} étage
Québec, Québec G1S 4X4

N/Réf.: 7610-02-01-1010029
400702301

Objet : Exploitation d'une sablière

32 H01-006

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 19 janvier 2010, reçue le 21 janvier 2010 et complétée le 16 avril 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière située sur les lots «B» et «C», rang VI, canton Pelletier, municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, MRC Maria-Chapdelaine.

La superficie totale de la sablière est de 10 hectares, la profondeur moyenne à exploiter est de 5 mètres et la profondeur maximale est de 20 mètres.

L'exploitation se fera, en tout temps, à 1 mètre au-dessus de la nappe phréatique

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, d'une carrière ou d'un procédé de concassage ou de tamisage », signé par monsieur Claude Langevin, ingénieur, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le 19 janvier 2010. 11 pages et 3 annexes;

N/Réf. : 7610-02-01-1010029
400702301

Le 23 avril 2010

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



ÉT/JB/mcw

Edith Tremblay,
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean